



Le 16 Avril 2021

« Les banquières et banquiers sous pression »

Telle est la conclusion d'une nouvelle étude révélée par MoneyVox *, qui confirme le malaise ambiant :

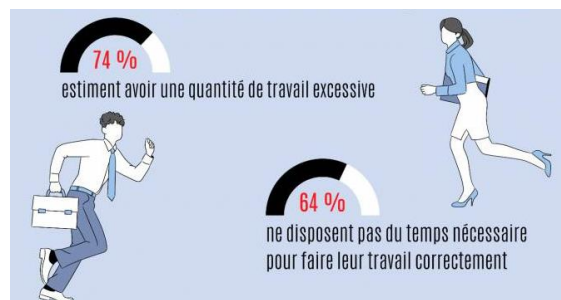
« Rythme de travail effréné » « Hausse des démissions »

« Manque d'autonomie et de reconnaissance »

« Le devoir de conseil parfois mis à mal »

« Je perds mes principes et mes valeurs »

« La pandémie n'a fait qu'exacerber un peu plus le manque de personnel déjà criant »



D'après la dernière étude de l'Association Française des Banques (AFB), la part de démissions de salariés en CDI est passée de 25 % en 2014 à 40 % en 2019 ; à Centre Est, elle est passée de 17 à 40 %

**Les conditions de travail :
un vaste sujet qui revient
sur la table des négociations !**



Ces constats donnent raison au **SniacAm** qui était la seule organisation syndicale à ne pas avoir signé l'accord du 19 octobre 2018, relatif aux conditions de travail.

Comprenant trop de belles phrases, mais rien de réellement concret pour les salariés, cet accord arrive à échéance au 31 décembre 2021 et doit être renégocié.

Parmi ses nombreuses revendications, le **SniacAm** sera intransigeant, notamment sur les points suivants :

- * **Réaliser** une enquête régulière sur les conditions de travail (fréquence à définir)
- * **Harmoniser** les horaires
- * **Organiser** régulièrement des réunions **en présentiel** (hors audio et auto-formation) pour favoriser les échanges et la formation sur toutes lignes de métiers (*hors crise sanitaire*)
- * **Intégrer** des temps de formation aux nouveaux outils dans le travail quotidien avec des plages dédiées
- * **Accorder** la confiance *a priori* pour les salariés, **comme pour les clients** (arrêter le flicage)
- * **Mettre en place** un vrai accord de télétravail faisant confiance aux collaborateurs
- * **Revoir** l'outil heures supplémentaires, insuffisant, aujourd'hui à l'initiative du manager
- * **Mettre** les effectifs adaptés au bon endroit
- * **Créer un poste renfort dans chaque EA**
- * **Etc.**

* Pour en savoir plus : <https://www.moneyvox.fr/banque/actualites/83190/pourquoi-votre-conseiller-est-au-bord-de-la-crise-de-nerf>



Le Syndicat Indépendant du Crédit Agricole Section Centre-est

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
MAIL PERSONNEL	TEL PERSONNEL
ADRESSE PERSONNELLE (pour attestation fiscale)	METIER : AFFECTATIONS : CLASSIFICATION : AA <input type="checkbox"/> TAU <input type="checkbox"/> RM <input type="checkbox"/>

COTISATIONS

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

	Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
<input type="checkbox"/>	AA : Agent d'Application	6 €	3,96 €	2,04 €
<input type="checkbox"/>	TAU : Technicien	9 €	5,94 €	3,06 €
<input type="checkbox"/>	RM : Cadre	11 €	7,26 €	3,74 €

Vos représentants SNIACAM Centre-est

- | | |
|---|--|
| Emmanuel MICHELET : Chargé agri EA Brionnais (71)
Charlotte FAYARD : CCPART Bellegarde (01)
Emilie MEYER : Epargne Développement Expertise (01)
Chantal GANDRE : CCPART Autun (71)
Karine DEVILLARD : Chargé pro EA Brionnais (71) | Nadine BALLAND : Renfort secteur Chalonnais (71)
Jocelyne VESPIER : Contentieux Particuliers Champagne (69)
Thierry DELHOMME : DDA Blanzay - Montchanin (71)
Lionel CUBY : Successions Bourg (01)
Carole DELECROIX : Chargé agri EA Clunyois (71) |
|---|--|

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat *

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez [Intitulé de l'adresse du client [Intitulé 2 de l'adresse du client à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de [Intitulé de l'adresse du client [Intitulé 2 de l'adresse du client.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Vos Nom, Prénom * (débiteur)	
Votre adresse *	
Les coordonnées de votre compte *	<div style="border: 1px solid black; height: 15px; width: 100%; background-color: #cccccc;"></div> <i>N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)</i> <div style="border: 1px solid black; height: 15px; width: 100%; background-color: #cccccc;"></div> <i>Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)</i>
Les coordonnées du créancier	SNIACAM Section Centre-Est 90 avenue de Lanessan 69410 CHAMPAGNE EN MONT D'OR FR76 1780 6004 2107 6315 0300 044 =>Identifiant SEPA du créancier
Type de paiement *	Paiement unique Paiement mensuel <input checked="" type="checkbox"/>

Fait à _____ le Signature : _____

**Merci d'envoyer ce bulletin de préférence par courriel à : sniacamcentrest@gmail.com
Sinon : SNIACAM Centrest 60 Rue Du Paradis 71600 Vitry en Charollais**